Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:	**Identifiant d'entité juridique:**
CapitalatWork Foyer Umbrella – ESG Bonds at Work	54930064Z2T4OXEKVT07

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 34.93 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**:__%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales en utilisant une approche « best-in-class ». C'est-à-dire qu'il sélectionne seulement les obligations des entreprises qui ont la meilleure performance concernant des caractéristiques durables expliquées ci-après. Ces caractéristiques s'appliquent au niveau de l'émetteur de l'obligation.). La stratégie d'investissement a été adaptée pour se conformer aux Orientations sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité (ESMA34-1592494965-657)

Les émetteurs d'obligations d'entreprises sélectionnés lors des décisions d'investissement ont des

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

perspectives environnementales, sociales et de gouvernance positives puisqu'elles doivent respecter les exigences de la méthodologie de CapitalatWork en matière d'ISR (investissement socialement responsable).

Cette méthodologie suit elle-même l'approche « best-in-class » en s'appuyant sur des critères de notation provenant du fournisseur de données Sustainalytics et reprenant les trois piliers centraux ;

- Les facteurs environnementaux incluent : Carbone - Activités propres ; Émissions, effluents et déchets ; Utilisation des ressources.
- Les facteurs sociaux combinent : Droits de l'homme ; Capital humain ; Confidentialité et sécurité des données.
- Les facteurs de gouvernance couvrent : Gouvernance d'entreprise ; Éthique des affaires ; Corruption.

Les émetteurs des obligations sélectionnés lors des décisions d'investissement ont des perspectives environnementales, sociales et de gouvernance positives puisqu'elles doivent respecter les exigences de la méthodologie de CapitalatWork en matière d'ISR (investissement socialement responsable).

Lors de l'année d'investissement, 96,95% % des actifs éligibles étaient en conformité avec les caractéristiques promues par le sous-fonds, à savoir :

- Promouvoir les entreprises qui ne sont pas actives dans le secteur des énergies fossiles (PAI 4)
- Promouvoir les entreprises qui ne violent pas un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unis (PAI 10)
- Promouvoir les entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités non-éthiques ou controversées tel que production d'armes controversées, énergie nucléaire, tabac et pornographie (PAI 14)
- Promouvoir les entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités avec des incidences négatives importantes telles que l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste ainsi que le charbon thermique.

En plus d'obligations d'entreprises, le compartiment investit également dans des obligations d'établissements publics, d'états souverains ou d'organismes supranationaux pour lesquels les émetteurs étaient en conformité avec :

- La ratification ou la mise en œuvre dans une législation nationale équivalente des 8 conventions fondamentales identifiées dans la déclaration de l'Organisation International du Travail (ILO) sur les droits et principes fondamentaux au travail et au moins la moitié des 18 principaux traités internationaux relatifs aux Droits de l'Homme
- La ratification à l'Accord de Paris, à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et au traité de non-prolifération des armes nucléaires
- La présentation d'un budget militaire inférieur à 4% du PIB.
- N'étant pas repris par le GAFI comme des juridictions présentant des déficiences stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- Un Indice de Perception de la Corruption de « Transparency International » supérieur à 40/100
- Ne qualifiant pas de non libres par le rapport « Freedom in the World » de « Freedom House »

Pour des raisons de diversification ou de couverture (de risque de change), les investissements dans des instruments de la dette publique émis par des metteurs de devises de réserve principales (non-EURO) (C'est-à-dire les Etats-Unis, le Japon, et le Royaume Uni) qui ne respectent pas les critères ci-dessus, sont autorisés jusqu'à concurrence de 30% (au total) du portefeuille. Ce seuil peut être temporairement dépassé en cas de conditions de marché

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

- 97.41%% des Investissements dans les obligations d'entreprises dont l'émetteur s'est vu attribuer une note de risque ESG supérieure à la moyenne et qui se classent dans les 40% supérieurs de leurs groupes de pairs définis par Sustainalytics) en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.
- 0% d'investissement dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles
- 0 % d'investissement dans les obligations d'entreprises dont l'émetteur viole un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unis
- 0 % d'investissement dans les obligations d'entreprises dont l'émetteur est impliqué dans des activités non-éthiques ou controversées tel que production d'armes controversées, énergie nucléaire, tabac et pornographie

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- 0% d'investissement dans les obligations d'entreprises dont l'émetteur est impliqué dans des activités avec des incidences négatives importantes tel que l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste ainsi que le charbon thermique
- 0% d'investissement dans des pays connaissant des violations de normes sociales, au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national.

Ces données n'ont pas fait l'objet d'une revue externe et ne sont pas auditées

...et par rapport aux périodes précédentes?

- Investissements dans les obligations d'entreprises dont l'émetteur s'est vu attribuer une note de risque ESG supérieure à la moyenne et qui se classent dans les 40% supérieurs de leurs groupes de pairs définis par Sustainalytics) :
 - 2024 : 99.64%
 - 2023 : 99.1%
 - 2022 : 92.4%

- Investissement dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles :
 - 2024 : 0%
 - 2023 : 0%
 - 2022 : 0%

- Investissement dans les obligations d'entreprises dont l'émetteur viole un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unis :
 - 2024 : 0%
 - 2023 : 0%
 - 2022 : 0%

- Investissement dans les obligations d'entreprises dont l'émetteur est impliqué dans des activités non-éthiques ou controversées tel que production d'armes controversées, énergie nucléaire, tabac et pornographie :
 - 2024 : 0%
 - 2023 : 0%
 - 2022 : 0%

- Investissement dans les obligations d'entreprises dont l'émetteur est impliqué dans des activités avec des incidences négatives importantes tel que l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste ainsi que le charbon thermique :
 - 2024 : 0%
 - 2023 : 0%
 - 2022 : 0%
- Investissement dans des pays connaissant des violations de normes sociales, au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national :
 - 2024 : 0%
 - 2023 : 0%
 - 2022 : 0%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit

- ***financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?***

Durant l'année, le compartiment a réalisé des investissements dans des obligations vertes émises par des entreprises et des institutions supranationales. Ces obligations sont alignées avec les principes définies par « International Capital Market Association » (ICMA), le « Climate Bonds Initiative » (CBI) ou encore le Loan Market Association (LMA).
Les objectifs d'investissement durable liés à ces obligations sont relatifs à des objectifs environnementaux tels que l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Néanmoins les données disponibles ne nous permettent pas de faire une estimation de la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou de mesurer les gains liés à l'efficacité énergétique

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?*** Le compartiment entend réaliser des investissements dans des obligations vertes telles que définies selon l' « International Capital Market Association » (ICMA), le « Climate Bonds Initiative » (CBI) ou encore le Loan Market Association (LMA). Au travers de ces labels, les caractéristiques durables des émetteurs de ces obligations vertes sont analysées, ce qui permet à CapitalatWork d'investir avec confiance dans ces obligations qui financent des projets durables. De plus, CapitalatWork fait une revue des controverses liées aux émetteurs de ces obligations

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération****?*

Les incidences négatives ont été prises en considération sur base d'une approche distincte pour les obligations émises par les entreprises et les obligations émises par les institutions supranationales. Les investissements effectués dans des obligations vertes supranationales ont été faits, en majorité, dans des obligations émises par la BEI. La BEI a mis en place un framework de calcul des impacts CO2 des investissements réalisés et, depuis 2021 la BEI a intégré la logique de la Taxinomie Européenne. Cette approche, au-delà de l'éligibilité des activités et de la prise en compte de la contribution substantielle à la réduction des émissions de GES, intègre une revue de la réduction des incidences négatives sur les facteurs environnementaux (DNSH approach). En ce sens, les investissements dans les obligations émises par les BEI démontrent une prise en compte des incidences négatives sur les facteurs de développement durable. Pour les obligations émises par les autres entités supranationales, CapitalatWork fait une revue des controverses et de la performance ESG des émetteurs de manière régulière. De plus, une analyse des différents « Green bond Framework » et des rapports d'allocation sont réalisés de façon régulière afin d'identifier des incidence négatives liées aux projets financés. Les émetteurs, en plus de la définition de l'utilisation des actifs, appliquent une analyse des impacts potentiels sur les facteurs environnementaux et sociaux pour chaque projet sélectionné. Pour les obligations vertes émises par les entreprises, la sélection des émetteurs s'est faite sur la base d'une scoring de risque ESG tel que mentionné ci-dessus, complété par une analyse des controverses. De manière régulière, CapitalatWork a collecté les données liées aux « Green bond Framework » et aux rapports d'allocation, incluant les assurances externes, afin de revoir si des éléments d'impacts négatifs ont pu être identifiés. Les obligations émises par les entreprises ont chacune une portée d'analyse d'impact environnementale, sociale et de gouvernance, permettant ainsi une approche holistique de la sélection de l'allocation des actifs et de réduire les incidences négatives sur les facteurs de durabilités.
Dans la mesure du possible et sur base des informations existantes, CapitalatWork a procédé à une analyse des PAI obligatoires au niveau de l'émetteur des obligations en vue d'identifier d'éventuelles incidences négatives.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:***

 Lors de l'année d'investissement, la conformité des émetteurs par rapport aux principes directeurs de l'OCDE et des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises est revue de manière régulière. Les analyses réalisées n'ont montré aucune non-conformité aux principes revues par CapitalatWork

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité? Pour la proportion 34.12% investie dans les obligations vertes, sociales ou durables, dans la mesure du possible, les principales incidences négatives, correspondant aux indicateurs PAI, seront pris en compte afin de mesurer l'impact sur les facteurs sociaux et environnementaux.

Une analyse de controverses est faite de façon régulière en fonction de son niveau d'intensité. Durant l'année, 3 positions ont eu une catégorie de rang 3 ou 4, après analyse des controverses CapitalatWork a décidé de garder ces émetteurs dans le portefeuille. Les controverses identifiées pouvant être inhérentes au secteur d'activité, ou encore liées à des évènements isolés. Pour certaines de ces positions, CapitalatWork a pris la décision, néanmoins, de réduire les parts d'investissement.

Le calcul des PAIs a été réalisé sur base d'une moyenne trimestrielle des investissements

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT			
Émissions de gaz à effet de serre	**1. Émissions de GES**	Émissions de GES de niveau 1	656.4133 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 2	777.0034 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 3	11630.801 tonne CO2e
		Émissions totales de GES	13092.237 tonne CO2e
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	120.75005 tonne CO2e / EUR M invested
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	333.14136 tonne CO2e / EUR M revenue
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0 %
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Consommation: 25.99926 %

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact clima tique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.08651769 GWh / EUR M revenue Secteur C: 0.08207725 GWh / EUR M revenue Secteur F: 0.003246476 GWh / EUR M revenue Secteur H: 0.0011939637 GWh / EUR M revenue
Biodiversité	**7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité**	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0 %
Eau	**8. Rejets dans l'eau**	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.000072671566 tonne / EUR M invested
Déchets	**9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs**	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.16646466 tonne / EUR M invested
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION			
Les questions sociales et de personnel	**10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationa-les**	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises	0 %

	de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	2.485238 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	18.76066 %
	14. Exposition à des armes controver sées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX			
Environnement	**15. Intensité de GES**	Intensité de GES des pays d'investissement	212.27995 tonne CO2e / EUR M GDP
Social	**16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales**	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Relatif: 0 % Absolument: 0 -

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2025 au 31/12/2025

Les principaux investissements sont calculés par rapport à une moyenne trimestrielle des investissements

Investissements les plus importants	**Secteur**	**% d'actifs**	**Pays**
DEUTSCHLAND I/L BOND	obligations d'État	11.03%	Allemagne
European Investment Bank AUD	Finance	7.08%	Luxembourg
TSY INFL IX N/B	obligations d'État	5.82%	USA

TSY INFL IX N/B	obligations d'État	4.05%	USA
TSY INFL IX N/B	obligations d'État	3.86%	USA
NORWEGIAN GOVERNMENT	obligations d'État	3.47%	Norvège
DEUTSCHLAND I/L BOND	obligations d'État	3.42%	Allemagne
NORWEGIAN GOVERNMENT	obligations d'État	3.3%	Norvège
ASML EUR	Technologies de l'Information	3.06%	Pays-Bas
Apple EUR	Technologies de l'Information	2.74%	USA
Air Liquide EUR	Matériaux	2.72%	France
European Investment Bank USD	Finance	2.64%	Luxembourg
KfW USD	Finance	2.63%	Allemagne
DEUTSCHLAND I/L BOND	obligations d'État	2.59%	Allemagne
KfW USD	Finance	2.53%	Allemagne



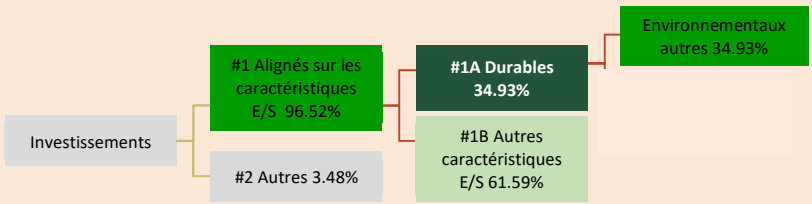
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La partie des investissement liés à la durabilité s'élève à 34.93% contre 34.12% en 2025

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

96.52% du portefeuille entre dans la catégorie #1 – Alignés sur les caractéristiques E/S promues par le compartiment, contre 96.55% fin 2024.
Les 3.48% d'investissements repris sous la catégorie #2 – Autres sont composés à 2.56% de cash ou assimilé et 0.92 % d'actif qui ne remplissent pas les critères de sélection, contre 3.45% fin 2024.
La catégorie #1A comprends 34.93% d'actifs durables rencontrant également les caractéristiques promues par le compartiment, contre 34.12 % fin 2024.
La sous-catégorie #1B, Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables, représente 61.59% fin 2025 contre 62.43% fin 2024



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/**S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:*
*-la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;*
*-la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables*

Comparaison historique de l'allocation des actifs	2022	2023	2024	2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97.17 %	94.99 %	96.55 %	96.52 %
#2 Autres	2.83%	5.01%	3.45%	3.48%
#1A Durable	10.30%	18.15%	34.12%	34.93%
#1B Autres caractéristiques E/S	86.87%	76.84%	62.43%	61.59%
Alignés sur la Taxonomie	0%	0%	0%	0%
Environnementaux autres	10.50%	18.15%	34.21%	34.93%
Social	0%	0%	0%	0%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?]

Durant l'année, le fond n'a pas investi dans des entreprises dont une partie des revenus étaient directement liés à exploration, l'exploitation, la production, le process, le stockage le raffinage

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Obligations d'états		**48,44%**
Organisations Supra nationales		**12,69%**
Services de communication		**1,90%**
	Divertissement	0,49%
	Médias	1,41%
Consommation discrétionnaire		**3,31%**
	Composants automobiles (nouveau nom)	0,42%
	Hôtels, restaurants et loisirs	0,54%
	Textiles, habillement et produits de luxe	2,34%
Produits de première nécessité		**3,07%**
	Boissons	0,52%
	Produits alimentaires	1,34%
	Produits de soin personnel (nouveau nom)	1,20%
Produits financiers		**9,29%**
	Banques	6,79%

	Marchés de capitaux	1,36%
	Services financiers (nouveau nom)	0,65%
	Assurance	0,49%
Soins de santé		**1,01%**
	Équipements et fournitures médicaux	0,31%
	Fournisseurs de produits et services de santé	0,70%
Industrie		**6,29%**
	Construction et ingénierie	2,22%
	Équipements électriques	0,74%
	Machines	2,09%
	Services professionnels	0,64%
	Infrastructures de transports	0,61%
Technologies de l'information		**10,21%**
	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	5,27%
	Logiciels	2,13%
	Matériel, stockage et périphériques technologiques	2,81%
Matériaux		**3,79%**
	Produits chimiques	3,79%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car le compartiment ne prévoit pas de réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. L'alignement à la taxonomie de l'UE n'est pas évalué dans la stratégie d'investissement du fond.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

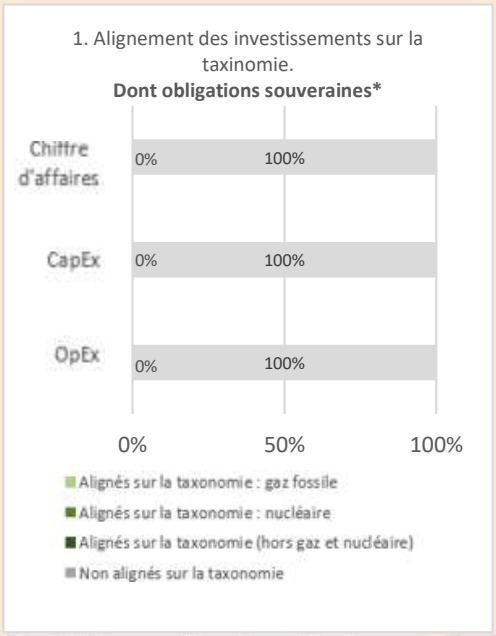
☐ Oui:

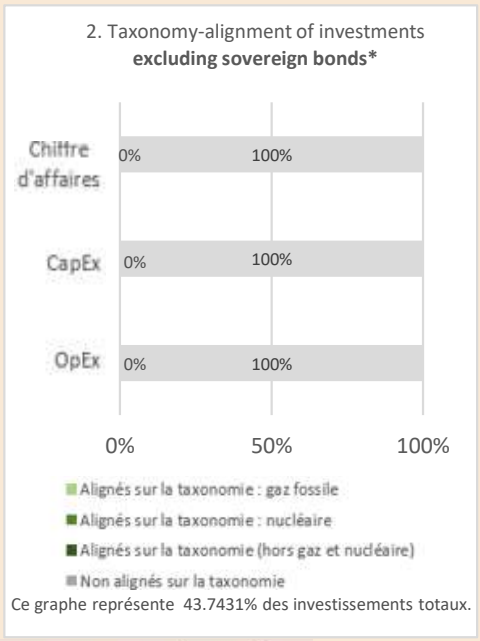
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:
-du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des re venus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
-des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





Ce graphe représente 43.7431% des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car le compartiment ne prévoit pas de réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?***

 Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car le compartiment ne prévoit pas de réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissement durable ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE était de 34.93%.
L'alignement à la taxonomie de l'UE n'est pas pour le moment évalué dans la stratégie d'investissement du fond car le fonds n'a pas d'engagement.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Au cours de l'année, les investissements inclus sous la catégorie #2 Autres étaient soit :
- Cash : 2.56 % utilisées pour assurer une bonne gestion de la liquidité du fonds (rachats/souscriptions, factures, etc., ou
- Actifs : 0.92% d'actifs qui ont vu leurs score ESG revus en cours d'année ou qui sont en cours de revue et d'analyse complémentaire. Les investissements de la catégorie #2 Autres qui n'ont pas de caractéristiques E/S sont toutefois soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales mises en place dans le processus d'investissement de CapitalatWork.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De manière régulière, les émetteurs des obligations sont analysés sur base des caractéristiques et des critères ESG repris dans la stratégie d'investissement de CapitalatWork.
Au cours de l'année, une position a été identifiée comme étant non alignée avec les caractéristiques promues pour le fond, l'émetteur ayant obtenu une note de risque ESG ne se classant plus dans les 40% supérieurs du groupe de pairs définis par Sustainalytics.

La politique de désinvestissement de CapitalatWork permet un temps de tolérance de 6 mois avant de prendre la décision de désinvestir.

Pour les controverses, CapitalatWork analyse celles identifiées durant l'année et documente l'origine de la controverse et si elle est à risque par rapport à la bonne gouvernance de l'émetteur ou encore pour l'atteinte des caractéristiques promues. Si la controverse est inhérente au secteur d'activité ou si l'impact sur les caractéristiques promues et la bonne gouvernance est jugées minimes, CapitalatWork prend la décision de garder mais de surveiller la position. Si la controverse est identifiée comme pouvant avoir un impact matériel sur la stratégie ESG du portefeuille, l'obligation est vendue.

CapitalatWork n'a pas de politique d'engagement supportant l'atteinte des objectifs.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer sile produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si ce compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

 Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

 Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

 Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

 Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier.